



## NOTE METHODOLOGIQUE

\*\*\*

Objet : Préparation des programmes européens 2007-2013 - projet de méthodologie

Construit sur la base des orientations présentées au CNS du 10 Novembre 2005, le présent document est articulé autour des quatre points suivants :

- les éléments de contexte actualisés ;
- la méthodologie de préparation proposée ;
- les hypothèses de calendrier ;
- le rôle de l'AGILE dans le processus de préparation.

### **1- ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les travaux de préparation des programmes 2007-2013 se dérouleront dans un contexte marqué par 5 éléments :

- **la volonté du partenariat local de préserver une approche plurifonds intégrée**

La multiplication des cadres stratégiques communautaires (politique régionale pour le FEDER et le FSE, politique de développement rural pour le FEADER et politique de la pêche pour le FEP), l'existence de documents stratégiques nationaux distincts et l'absence d'un Document Unique de Programmation au plan local doivent inciter les acteurs locaux à une grande vigilance en matière de coordination. Cette vigilance doit se traduire à plusieurs niveaux :

- nécessité d'une réelle stratégie régionale intégrée commune à l'ensemble des programmes confortée par l'obligation réglementaire de démontrer l'articulation entre les différents programmes 2007-2013 ;
- cohérence avec les autres exercices de réflexion stratégique conduits à l'échelle de l'île actuellement en cours de lancement ou de réalisation (SAR, Cahiers de l'Agriculture ...) ;
- coordination des calendriers, des méthodologies et liens avec les instances d'élaboration et de validation des programmes 2007-2013 ;
- cohérence dans l'architecture et les procédures de gestion des cinq programmes en intégrant notamment l'organisme payeur



unique (FEADER) et la gestion d'un programme national (FEP).

Ce souci d'approche intégrée a été confirmé lors du CNS de Novembre et lors des séances de concertation sur les projets de Cadre de Référence Stratégique National et Plan Stratégique National de développement rural.

- **des dotations financières susceptibles d'être en diminution**

Même si le processus de négociation des perspectives financières 2007-2013 se poursuit encore entre le Conseil et le Parlement européen, la diminution éventuelle des dotations financières à champ d'intervention constant devrait avoir des conséquences sur la méthodologie de préparation des programmes à trois niveaux :

- au niveau de l'information des acteurs de terrain afin d'inciter à la formulation de propositions réalistes et d'éviter de susciter des espérances trop fortes ;
- au niveau du processus d'identification et de remontée des besoins/propositions afin d'accorder une place privilégiée au bilan des actions antérieures ;
- au niveau des critères de priorisation qui seront utilisés dans les phases de négociation financière avec une attention importante à accorder à la maturité des propositions et à leur inscription dans la stratégie régionale intégrée.

- **l'articulation avec le futur CPER**

La confirmation d'une nouvelle génération de CPER à partir de 2007 conduirait à rechercher naturellement, comme en 1999, des synergies entre les deux exercices. Les orientations nationales de l'Etat devraient être précisées à l'occasion du CIADCT du 28 Février 2006.

- **des contraintes exogènes facteurs d'incertitudes**

Même si la préparation des orientations stratégiques se poursuit au niveau communautaire et au niveau national, quelques facteurs exogènes réduisent encore à ce jour la lisibilité du cadre général 2007-2013 :

- le champ d'intervention du fonds de compensation des surcoûts ;
- la finalisation, actuellement en cours, de l'ensemble des règlements communautaires qui constitueront le cadre juridique dans lequel devront s'inscrire les futurs programmes ;
- la répartition des enveloppes financières régionales qui doit être décidée au niveau national dans le cadre des documents



## Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de la Réunion

stratégiques nationaux (Cadre de Référence Stratégique National, Plan Stratégique National de développement rural, Plan Stratégique Pêche).

- l'architecture de gestion des futurs programmes au niveau de l'Etat membre France (désignation des autorités de gestion, des autorités de paiement, organisme payeur unique pour le Feader, fonctionnement du volet régional Réunion au sein du programme national FEP, gestion informatique des programmes...)

### - **les contraintes calendaires liées au DOCUP 2000-2006**

En premier lieu, il convient de rappeler 3 exigences liées à la gestion du DOCUP :

- la gestion des suites de la mission de contrôle de la Commission (DG Emploi) et la gestion de la mission de contrôle de la CICC prévue en Octobre 2006 ;
- les efforts à maintenir en matière de certification de dépenses pour anticiper l'échéance de dégageant d'office de fin 2006 ;
- la réalisation et l'approbation des rapports annuels 2005.

En second lieu, au titre de l'anticipation des modalités de clôture du DOCUP 2000-2006, 3 éléments méritent une attention particulière :

- l'impossibilité de soumettre à la Commission une modification de la maquette financière 2000-2006 après le 30 Septembre 2006 conduit à un ultime exercice d'ajustement financier du programme actuel impérativement au premier semestre 2006 ;
- le traitement des aides aux entreprises après 2006 devra se conformer au nouvel encadrement communautaire des aides à finalité régionale pour 2007-2013 qui est moins attractif en termes d'intensité d'aides. De ce fait, il y a lieu d'optimiser les crédits disponibles au titre du programme 2000-2006 afin de bénéficier des taux d'intervention plus favorables actuellement en vigueur ;
- l'anticipation des contraintes de gestion liées au probable retard de démarrage des futurs programmes en 2007. Parmi ces contraintes, il conviendra d'examiner avec attention le cas des programmes d'actions, des dispositifs de formation et d'insertion ainsi que la question des contreparties nationales du CPER.



## **2- METHODOLOGIE DE PREPARATION**

En prenant en compte, d'une part, les acquis méthodologiques de la préparation 2000-2006 et, d'autre part, les éléments de contexte précités, le processus de préparation des programmes 2007-2013 pourrait s'organiser en six étapes :

- étape 1 : information et lancement ;
- étape 2 : bilan 2000-2006 et diagnostic ;
- étape 3 : définition de la stratégie intégrée plurifonds commune ;
- étape 4 : propositions de mesures ;
- étape 5 : négociation des programmes ;
- étape 6 : formalisation des programmes opérationnels régionaux FEDER, FSE, FEADER et du volet Réunion du programme FEP.

Pour les étapes 2, 3 et 6, les partenaires bénéficieront d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des programmes.

De plus, tout au long de ce processus, une évaluation ex-ante sera conduite de manière itérative pour expertiser les résultats obtenus aux différentes étapes du processus d'élaboration.

### **2-1 Etape n°1 : Information et lancement**

- Objectifs

Cette étape, qui a démarré progressivement au cours du second semestre 2005 (visite Commissaire Hübner, séminaire Feader, concertation documents stratégiques nationaux, CNS), est amplifiée en ce début d'année. L'objectif est double :

- informer sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ainsi que sur le processus d'élaboration des futurs programmes ;
- initier le processus d'élaboration des programmes.

- Contenu

Ces objectifs se concrétiseront à travers :

- deux séries de réunions, d'une part, à destination des différents services impliqués dans la gestion et d'autre part, à destination de certains groupes de bénéficiaires cibles (Communes et EPCI ; acteurs économiques en lien avec les chambres consulaires) ;



- l'installation d'une instance de concertation ;
- le lancement d'une consultation pour un appui externe dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- le lancement d'une consultation pour une mission d'évaluation ex-ante.

## **2-2 Etape n°2 : Bilan et diagnostic**

- Objectifs

La réalisation d'un bilan permettrait de dégager les principaux constats liés à l'exécution de l'actuel programme en accordant une attention particulière aux interventions ayant connu des difficultés de mise en œuvre.

Le diagnostic vise à actualiser les données du profil régional de la Réunion (données socio-économiques et environnementales notamment).

- Contenu

S'agissant du bilan, trois sources seront exploitées :

- les enseignements de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP ;
- les bilans techniques et financiers de chaque sous-mesure/volet qui seront réalisés de manière concertée par les services instructeurs et cofinanceurs;
- les études et évaluations sectorielles et thématiques réalisées ayant trait aux champs d'intervention du DOCUP.

S'agissant du diagnostic, l'actualisation des données par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage se fondera essentiellement sur les ressources documentaires disponibles au niveau des services et des institutions spécialisées.

## **2-3 Etape n°3 : Définition de la stratégie intégrée plurifonds**

- Objectif

La définition de la stratégie intégrée plurifonds vise à constituer un socle stratégique commun aux futurs programmes opérationnels, socle qui devra être en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires, avec les documents stratégiques nationaux ainsi qu'avec les stratégies locales.

- Contenu

Cette stratégie intégrée s'appuiera notamment sur :

- les contributions de la Réunion à l'élaboration des documents stratégiques nationaux,



## Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de la Réunion

- les éléments de bilan recueillis et de l'actualisation des éléments de diagnostic,
- les stratégies d'interventions pluriannuelles de l'Etat, de la Région et du Département qu'il s'agisse de stratégies transversales ou sectorielles,
- les orientations nationales et communautaires.

La stratégie intégrée plurifonds commune à l'ensemble des programmes serait soumise à l'instance de concertation 2007-2013 et aux instances appropriées de chaque partenaire Etat-Région-Département.

On intégrera dans la stratégie quelques orientations permettant de décliner la stratégie en propositions de mesures.

### **2-3 Etape n°4 : Propositions de mesures**

- Objectif

Cette étape viserait à recueillir et organiser l'ensemble des propositions de mesures s'inscrivant dans la stratégie intégrée plurifonds définie à l'étape n°3.

- Contenu

Dans le cadre de groupes techniques thématiques constitués par les services Etat-Région-Département concernés, qui pourraient ponctuellement associer les experts mandatés par les membres de l'instance de concertation, les différentes propositions seraient recensées sous la forme de « fiches mesures »

La restitution des travaux serait soumise aux mêmes procédures qu'à l'étape précédente.

### **2-4 Etape n°5 : Négociation des programmes**

- Objectifs

Les objectifs de cette étape seraient de 3 ordres :

- proposer une affectation des crédits en analysant les sollicitations financières liées aux différentes propositions ;
- définir les complémentarités entre les programmes ;
- définir les dispositions de mise en œuvre des programmes.

- Contenu

Les éléments financiers mentionnés sur les « fiches-mesures » seraient agrégés afin de chiffrer les propositions de mesures évoquées à l'étape précédente.



## Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de la Réunion

L'agrégation des mesures serait structurée en anticipant l'architecture des futurs programmes :

- un programme FEDER convergence comprenant notamment un axe pour les mesures liées à la compensation des surcoûts ;
- un programme FEDER coopération ;
- un programme FSE ;
- un programme FEADER ;
- un volet Réunion du programme national FEP.

Compte tenu de la divergence probable entre les dotations financières de l'UE, les contreparties publiques nationales disponibles et le cumul des propositions de mesures, il conviendra naturellement de procéder à des arbitrages.

- Principes d'arbitrages

Bien que ces principes dépendent de la stratégie et de la négociation entre les acteurs, il pourrait être proposé d'ores et déjà quelques lignes directrices :

- le respect des principes communautaires d'additionnalité et de subsidiarité ;
- la conformité aux orientations stratégiques communautaires, nationales et locales ;
- la prise en compte des priorités d'affectation identifiées lors des CNS de Juillet et Novembre 2005 ;
- le respect des principes de bonne gestion (sécurité de la programmation sous l'angle de la consommation et du contrôle, simplification du contenu des programmes, maîtrise des programmes d'actions mis en œuvre par les structures d'animation et de développement...).

Ces lignes directrices pourraient être déclinées selon les critères d'arbitrage suivants :

- maturité des projets susceptibles de s'inscrire dans les mesures concernées ;
- bilan des réalisations sur la période 2000-2006 ;
- réalisme des échéanciers ;
- impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office ;
- existence de contreparties publiques nationales.



## Préparation des programmes européens 2007-2013 Ile de la Réunion

La finalisation de ces négociations réunira les partenaires de la contractualisation pluriannuelle à la Réunion (Préfecture - Conseil Régional - Conseil Général).

### **2-5 Etape n°6 : Formalisation des programmes opérationnels**

- Objectif

La formalisation des programmes opérationnels permet de satisfaire aux obligations réglementaires régissant le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP.

- Contenu

La structure ainsi que le contenu des programmes opérationnels seront définis dans les règlements. Cette étape doit donc permettre la bonne formalisation des programmes afin de garantir leur bonne mise en œuvre des programmes au plus tôt. Il est à souligner la simplification des documents de programmation avec la disparition du Complément de programmation et une simplification du contenu des programmes.



### 3- HYPOTHESES DE CALENDRIERS

Le calendrier de préparation 2007-2013 au niveau local est très largement dépendant des échéances communautaires et nationales.

#### 3-1 Au niveau communautaire et national

L'adoption des perspectives financières 2007-2013 constitue l'élément central du calendrier au niveau communautaire et national. L'hypothèse favorable retenue ci-dessous est celle d'un accord Parlement-Conseil sur le budget de l'UE 2007-2013 d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

CALENDRIER	AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	AU NIVEAU NATIONAL
Novembre- Décembre 2005	Accord sur les perspectives financières 2007-2013 lors du Conseil des <b>15 et 16 Décembre 2005</b> .  Poursuite des négociations techniques sur les projets de règlements (général, Feder, Fse et Fep, règlement d'application Feader)	Saisine des autorités locales sur la base des projets de documents stratégiques nationaux (cadre de référence stratégique national, plan stratégique national de développement rural, plan stratégique national pêche) en <b>Novembre 2005</b> .
	?	?
Janvier-Juin 2006	Négociations Parlement-Conseil sur les perspectives financières suite au rejet le <b>18 Janvier 2006</b> par le Parlement de l'accord du Conseil du 16 décembre 2005. Conclusion des négociations prévue au cours du <b>2<sup>ème</sup> trimestre 2006</b> .  Adoption des règlements fonds structurels (général, Feder, Fse) dans les <b>trois mois</b> suivant l'adoption des perspectives financières.  Adoption du règlement d'application Feader.  Adoption de la version définitive des Orientations Stratégiques Communautaires et des Orientations Stratégiques pour le développement rural dans les <b>six</b>	Concertation avec les autorités locales dans le cadre de la préparation du plan stratégique national pêche au cours du <b>1<sup>er</sup> trimestre 2006</b> puis finalisation du plan stratégique national pêche au <b>second trimestre 2006</b> .  Adoption du cadre de référence stratégique national et du plan stratégique national de développement rural après arbitrages sur les enveloppes régionales et sur les autorités de gestion au cours du <b>1<sup>er</sup> trimestre 2006</b> .  Echanges avec la Commission au cours du <b>2<sup>ème</sup> trimestre 2006</b> .



Préparation des programmes européens 2007-2013  
Ile de la Réunion

	<b>mois</b> suivant l'adoption des perspectives financières.	Cadre général des CPER post 2000-2006 précisé en <b>Février 2006</b> .
Juillet – Décembre 2006	Négociations sur le projet de règlement FEP (à confirmer)	

### 3-2 Au niveau local

L'hypothèse de calendrier local dépend étroitement du respect des échéances calendaires communautaires et nationales évoquées au point précédent.

ETAPES	ECHEANCES
INFORMATION ET LANCEMENT	<b><u>Mai – Décembre 2005</u></b> : contributions à l'élaboration des documents stratégiques nationaux 2007-2013  <b><u>Février 2006</u></b> : réunions d'information à destination des services et des groupes-cibles de bénéficiaires; constitution de l'instance de concertation, sélection assistance à maîtrise d'ouvrage, sélection évaluation ex-ante, rapports d'information aux instances appropriées Etat-Région-Département.
BILAN ET DIAGNOSTIC	<b><u>Février 2006</u></b> : constitution des groupes thématiques, réalisation du bilan détaillé concerté par les services et recensement des études-évaluations existantes ; Réunion de l'instance de concertation  <b><u>Mars 2006</u></b> : traitement bilan pour production d'une synthèse puis actualisation du diagnostic par assistance à maîtrise d'ouvrage. Réunion de l'instance de concertation.
DEFINITION STRATEGIE INTEGREE	<b><u>Avril 2006</u></b> : formalisation du projet de stratégie intégrée plurifonds avec l'appui du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage et examen par l'instance instance de concertation et les instances appropriées Etat-Région-Département



**PROPOSITIONS DE  
MESURES**

**Mai-mi Juin 2006** : recueil, formalisation et agrégation des propositions de mesures au sein des groupes thématiques

**Fin Juin 2006** : examen propositions de mesures par l'instance de concertation 2007-2013 et les instances appropriées Etat, Conseil Régional, Conseil Général.

**NEGOCIATION DES  
PROGRAMMES**

**Juillet 2006** : préparation des propositions d'allocations financières, des complémentarités entre programmes, des objectifs et contenus des interventions et des dispositions de mise en œuvre.

**Août 2006** : Examen propositions d'allocations financières par les instances appropriées Etat, Conseil Régional, Conseil Général puis réunion finale co-présidents CNS.

**FORMALISATION DES  
PROGRAMMES  
OPERATIONNELS ET  
EXAMEN CNS**

**Septembre 2006** : formalisation des projets de programmes opérationnels et examen par le CNS avant transmission aux autorités nationales.



#### **4- RÔLE DE L'AGILE DANS LE PROCESSUS DE PRÉPARATION**

Dans le cadre du processus de préparation des programmes européens 2007-2013 et sans préjudice de demandes complémentaires de la part du CLS, l'intervention de l'Agile s'articulera autour des missions principales suivantes :

- Appui technique méthodologique aux membres du CLS (production d'outils méthodologiques, mise à jour des calendriers prévisionnels, production des supports de négociation...);
- Préparation des réunions d'information ;
- Création et mise à jour d'une rubrique temporaire « préparation 2007-2013 » sur le site [www.reunioneuropa.org](http://www.reunioneuropa.org) ;
- Interface avec les cabinets chargés de l'appui externe et de l'évaluation ex-ante aux différentes étapes du processus ;
- Suivi et coordination des travaux des groupes thématiques ;
- Analyse de la cohérence et/ou de la compatibilité réglementaire des différentes propositions au plan communautaire ;
- Préparation des rapports/documents à soumettre à l'instance de concertation et aux instances appropriées Etat-Région-Département ;
- Animation du processus de notification des régimes d'aides ;
- Formalisation des programmes opérationnels 2007-2013 ;
- Préparation des réunions de négociation avec les autorités communautaires ;

Au titre de ses missions de base, l'Agile assurera le secrétariat et la préparation des CLS lors des différentes phases d'élaboration des programmes.